

Nouveau **Réclamation en direct**

En plus des pharmacies et cabinets dentaires, de nombreux autres professionnels de la santé participants peuvent maintenant transmettre par voie électronique vos demandes de réclamation.

Présentez votre carte UV Assurance lors de votre prochain rendez-vous et vous ne paierez que la portion des frais qui n'est pas couverte par votre régime.

